

Réunion d'information 04/11/2025

**Appel à projets FSE+ 2025
« Pour un environnement de
travail plus sain et inclusif,
notamment en favorisant le
maintien en emploi des seniors »**



1 Le Fonds social européen

2 Les actions visées par l'appel à projets

3 Les modalités de l'appel à projets

4 Questions



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr

PN FSE +

Généralités



Période de programmation 2021-2027

- La région Grand Est dispose de **168 M€**, répartis entre différentes entités gestionnaires :
 - l'Etat pour **43 M€**
 - les organismes intermédiaires pour **125 M€**.
- La déclinaison du PN FSE + en Grand Est s'articule autour de 6 priorités, dont trois majeures :
 - ☐ 1.Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi
 - ☐ 2.Favoriser l'employabilité et l'accès effectif à l'emploi des jeunes
 - ☐ 3.Renforcer les compétences de la population pour améliorer l'adaptation au changement des travailleurs
- Trois autres priorités visent à promouvoir un marché du travail inclusif et un environnement de travail adapté et sain, procurer une aide matérielle aux plus démunis, et enfin favoriser l'innovation sociale et l'essaimage de dispositifs innovants.

Les grands principes de fonctionnement du programme national FSE+

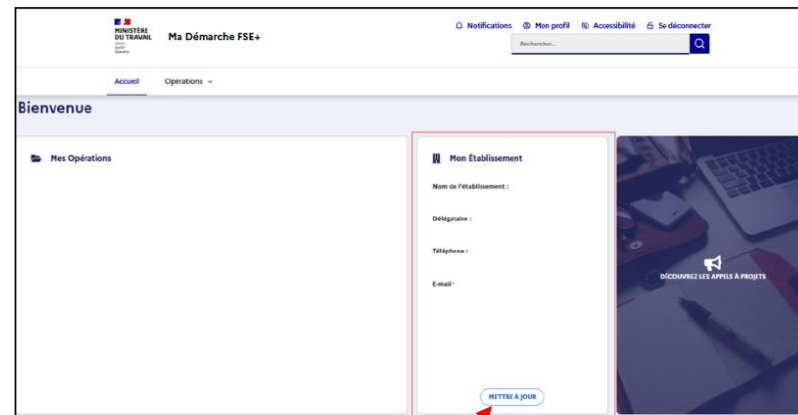
- ★ Le programme national FSE+ intervient toujours en cofinancement. Un porteur de projet doit donc trouver d'autres cofinanceurs, ou disposer d'une capacité d'autofinancement.
- ★ Le FSE+ n'accorde pas d'aide directement aux personnes, mais finance des projets portés par des structures au niveau local ou national.
- ★ Le paiement de la subvention n'est réalisé qu'en remboursement de dépenses déjà réalisées et dûment justifiées. Une avance peut être versée à la signature de la convention.
- ★ Le projet doit répondre à un appel à projets publié sur le site www.fse.gouv.fr, et correspondre à l'une des priorités du programme national FSE+.
- ★ La demande de financement s'effectue uniquement en ligne via l'application "Ma Démarche FSE+" <https://ma-demarche-fse-plus.fr#/>

Création compte MDFSE+ / Connexion



Une fois votre compte créé, connectez-vous à l'application avec les identifiants précédemment renseignés.
Remarque : lors de la première connexion il vous sera demandé d'accepter les conditions générales d'utilisation de l'application.*

Lors de votre première connexion, vous devez renseigner votre fiche établissement.
Pour ce faire, il convient de cliquer sur l'encart « Mon établissement » visible depuis la page d'accueil, puis sur **METTRE À JOUR**.



Guide de connexion MDFSE+ : [Pièces jointes - MdFSE+ : Guide de connexion pour les professionnels \(O, porteurs et prestataires\) à MDFSE+ - Ma Ligne FSE - Porteurs de projets - Confluence](#)



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr

Comment se connecter sur MDFSE+ ?

(Si vous aviez déjà un compte sur le Portail Mes démarches)

The screenshot shows the login interface of the 'Portail Mes démarches' (MDFSE+). It features two main sections: 'Je crée mon compte EFP Connect' on the left and 'Je m'identifie avec mon compte EFP Connect' on the right. The right section is highlighted with a red border and numbered steps 2, 3, and 4. Step 2 points to the 'Identifiant (e-mail professionnel)' field. Step 3 points to the 'Mot de passe' field, which includes a 'Mot de passe' label, a 'Mot de passe' input field, and a 'Mot de passe' label. Step 4 points to the 'Je m'identifie avec EFP CONNECT' button. A blue arrow points from the 'Je crée mon compte EFP Connect' section to the 'Je m'identifie avec mon compte EFP Connect' section. The page header includes the 'MINISTÈRE DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI' logo and the text 'MDFSE-21-27' and 'AGENT DU MINISTÈRE'.

Mise en place d'EFP Connect le 14/11/2024 : si vous aviez déjà un compte sur le Portail Mes démarches (mesdemarches.emploi.gouv.fr), votre identifiant restera le même lors de votre connexion sur EFP Connect pas besoin de se créer un nouveau compte. Vous devrez simplement réinitialiser votre mot de passe.

[Accueil](#) | [Ma Démarche FSE+](#)

Saisissez votre email et mot de passe

Cochez la case «Je ne suis pas un robot » et saisissez le code de sécurité affiché

The screenshot shows the security code verification step. It includes a 'Code de sécurité' section with a text input field and a 'Pour afficher un nouveau code ou écouter le code, utilisez les boutons situés à côté de l'image' label. Below this is a CAPTCHA image showing the code '9AUZ5F' and a speaker icon. A text input field for the code is also present.

Cliquez sur « Je m'identifie avec EFP CONNECT »

Déposer sa demande sur MDFSE+

Le dépôt des candidatures uniquement sur la plateforme MDFSE+ 
au plus tard **le 16 décembre 2025**.



1. Créer un compte

Se connecter à l'application Ma démarche FSE+ : [Accueil | Ma Démarche FSE+](#)



2. Renseigner la fiche établissement

- Nommer le représentant légal et/ou délégataire
- Indiquer le n° de portable et fournir l'attestation(preuve du statut de représentant légal et délégation de signature)
- Saisir les ressources publiques reçues



3. Créer et compléter la demande

- Renseigner les onglets : Généralités, Projet, Plan de financement
- Ajouter les pièces justificatives dans l'onglet « Validation »

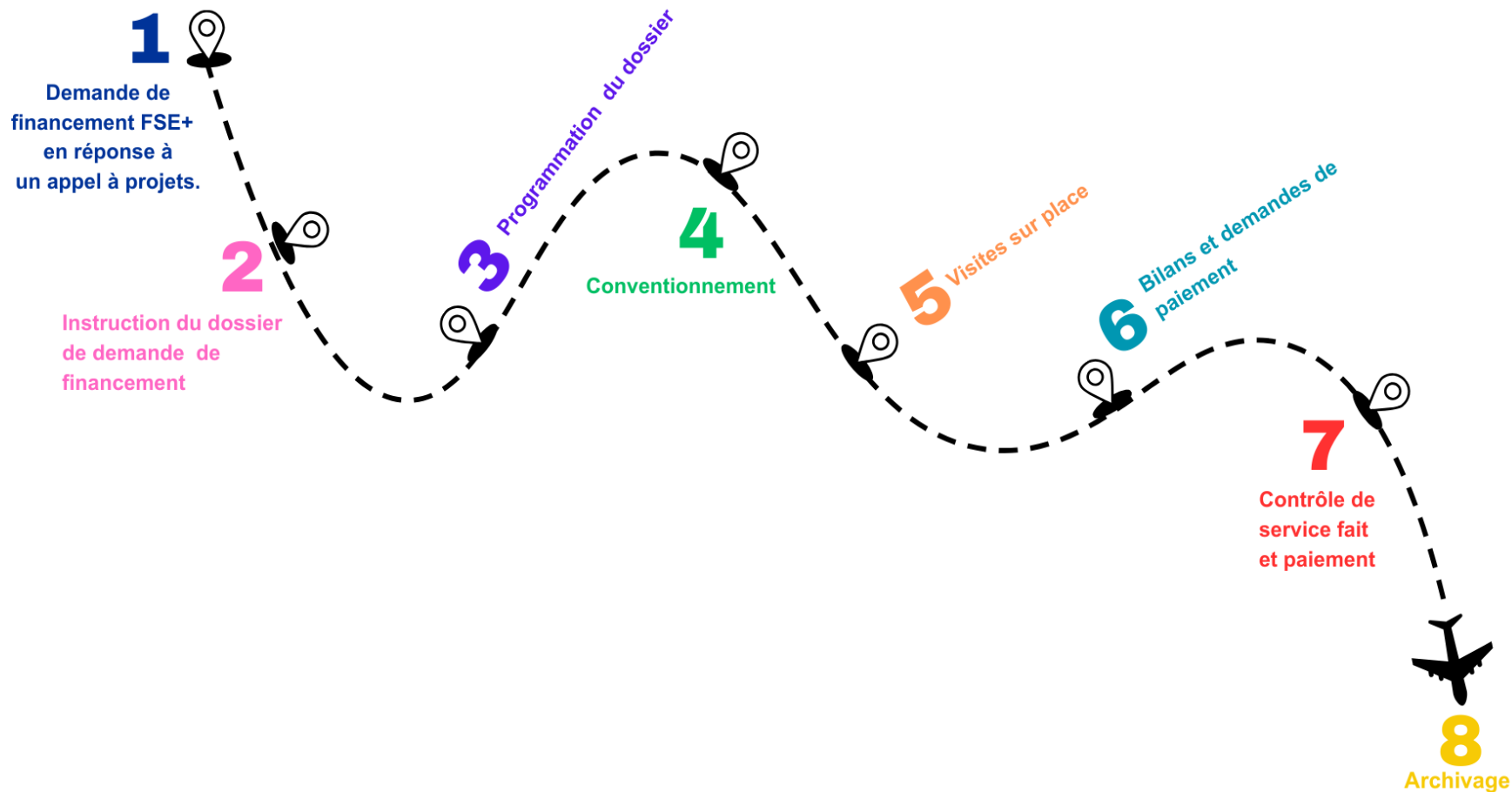


4. Valider et signer

- Sélectionner le signataire (personne pré-enregistrée comme représentant légal ou délégataire)
- Effectuer la signature électronique
- Statut final : "déposé" (accusé de réception)



Les étapes d'un projet financé par le programme national FSE+



[Les étapes d'un projet du programme national FSE+ / FTJ | FSE](#)



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr

Priorité 4 : promouvoir un marché du travail créateur d'emploi, accessible à tous et un environnement de travail inclusif et sain

Actions attendues



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr

Finalités de l'objectif spécifique (OS D) :

Promouvoir l'adaptation des travailleurs, des entreprises et des entrepreneurs au changement, le vieillissement actif et en bonne santé, ainsi qu'un environnement de travail sain et bien adapté qui tient compte des risques pour la santé

Objectifs visés :

- ➡ Renforcer le caractère inclusif du marché du travail
- ➡ Diminuer les effets négatifs ayant un impact sur la santé au travail
- ➡ Favoriser la qualité de vie et la santé au travail en améliorant les conditions de travail
- ➡ Accroître le nombre d'entreprises qui déploient des mesures à destination des salariés seniors ou en situation de handicap
- ➡ Accroître les accords en matière de lutte contre les discriminations en entreprise



Actions visant à améliorer la qualité de vie au travail

- ➡ Appui à la mise en œuvre de nouvelles modalités organisationnelles permettant une amélioration de la QVT
- ➡ Lutte contre les violences sexuelles et le harcèlement en entreprise
- ➡ Accompagnement des employeurs et partenaires sociaux à l'identification des effets négatifs sur la qualité de vie ou la santé au travail des salariés lors des transformations technologiques et organisationnelles des entreprises (surcharge de travail temporaire, introduction de nouvelles technologies, réorganisation d'activités, modification des missions...) et expérimentation d'outils et méthodes pour les diminuer

Actions visant à améliorer la lutte contre les discriminations dans les entreprises

- ➡ accompagnement des employeurs et des représentants du personnel et partenaires sociaux en matière d'égalité professionnelle et de lutte contre les discriminations notamment par la négociation collective et l'appui à la mise en œuvre en entreprise des accords obtenus

Actions visant à promouvoir la santé au travail

- ➡ Protection de la santé physique et mentale au travail
- ➡ Prévention des maladies professionnelles

Actions visant à favoriser le vieillissement actif et le maintien en fonction des salariés handicapés ou malades

- ➡ sensibilisation et accompagnement des entreprises sur la question de l'emploi des
- ➡ prévention des risques professionnels touchant les métiers difficiles et les carrières longues par une adaptation du poste de travail et la promotion du compte personnel de prévention ;
- ➡ maintien dans l'emploi des seniors et valorisation de leurs compétences
- ➡ maintien ou retour facilité dans l'emploi des travailleurs nouvellement en situation de handicap, des personnes souffrant d'une maladie de longue durée et de leurs aidants

Actions visant à renforcer la capacité des partenaires sociaux et des parties prenantes à mener un dialogue social constructif et efficace sur ces thématiques via des formations et des accompagnements



Les candidats éligibles sont des personnes morales (de droit public ou privé) susceptible de proposer un projet en lien avec les actions visées par l'AAP.

Les associations devront avoir signé un contrat d'engagement républicains

Les réponses en consortium sont autorisées dans le cadre de cet appel à projets → [\[21-27\] Guide des procédures Opération chef de file - Ma Ligne FSE - Porteurs de projets - Confluence](#)

Le public cible : entreprises, branches professionnelles, collectivités, employeurs, partenaires sociaux, salariés des secteurs RH et actifs occupés

[\[21-27\] Guide de procédures Indicateurs - Ma Ligne FSE - Porteurs de projets - Confluence](#)

Les modalités de l'AAP

L'enveloppe destinée à
cet AAP est de 620.000 €



Cofinancé par
l'Union européenne

- ★ Période de réalisation possible de l'opération : **01/01/2026 au 31/12/2028** pour une durée minimale de **12 mois** et une durée maximale de **36 mois**.
- ★ Montant minimum de FSE+ : **10 000 €**
- ★ Minimum coût total éligible : **40 000 €**
- ★ Taux minimum d'intervention du FSE+ : **10%**
- ★ Taux maximum d'intervention du FSE+ : **60%**
- ★ Demandes à déposer le **16 décembre 2025** au plus tard via MDFSE + (accès via <https://fse.gouv.fr/>)

Critères de sélection

- ➔ **Eligibilité** du projet vis-à-vis de l'appel à projets (vérifiées à l'instruction (dépenses conformes aux règlements européens, période de réalisation, contrat d'engagement républicain pour les associations,...)).
- ➔ **Critères communs de priorisation des opérations** : les opérations sélectionnées doivent contribuer à atteindre les objectifs fixés dans le PN; l'aide doit être proportionnée à la dimension de l'opération ; un intérêt particulier est apporté à la logique de projet, à la qualité du partenariat, à l'effet levier du projet, au nombre de participants, à leur ciblage, à la cohérence du projet avec le PN et le cadre de performance.
- ➔ **Critères spécifiques de sélection :**
 - caractère innovant du projet ;
 - expérience du porteur de projet dans le domaine et/ou sur les fonds européens ;
 - adéquation entre la capacité financière et l'envergure du projet ;
 - complémentarité et cohérence avec la stratégie d'intervention d'un autre service de l'autorité de gestion déléguée (le pôle Travail de la DREETS sera sollicité pour avis sur l'opportunité des demandes de FSE+)

Obligations du porteur de projet

Communication européenne à partir du dépôt de la demande FSE+ :
<https://fse.gouv.fr/les-obligations-de-communication>



Le porteur de projet doit respecter les obligations de visibilité, transparence et communication indiquées dans le Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021. *Pénalités pouvant aller jusqu'à 3% du montant de la subvention accordée.*

Respect des principes horizontaux

Guide des principes horizontaux

- ✓ non-discrimination,
- ✓ accessibilité aux personnes en situation de handicap,
- ✓ égalité femmes-hommes.

Collecte et saisie des indicateurs entités

Pour l'indicateur de réalisation : nombre de micro, petites et moyennes entreprises ayant bénéficié d'un soutien et
pour l'indicateur de résultat nombre d'entreprises ayant déployé des mesures à destination des plus de 54 ans



L'appel à projets prévoit 2 profils de plan de financement

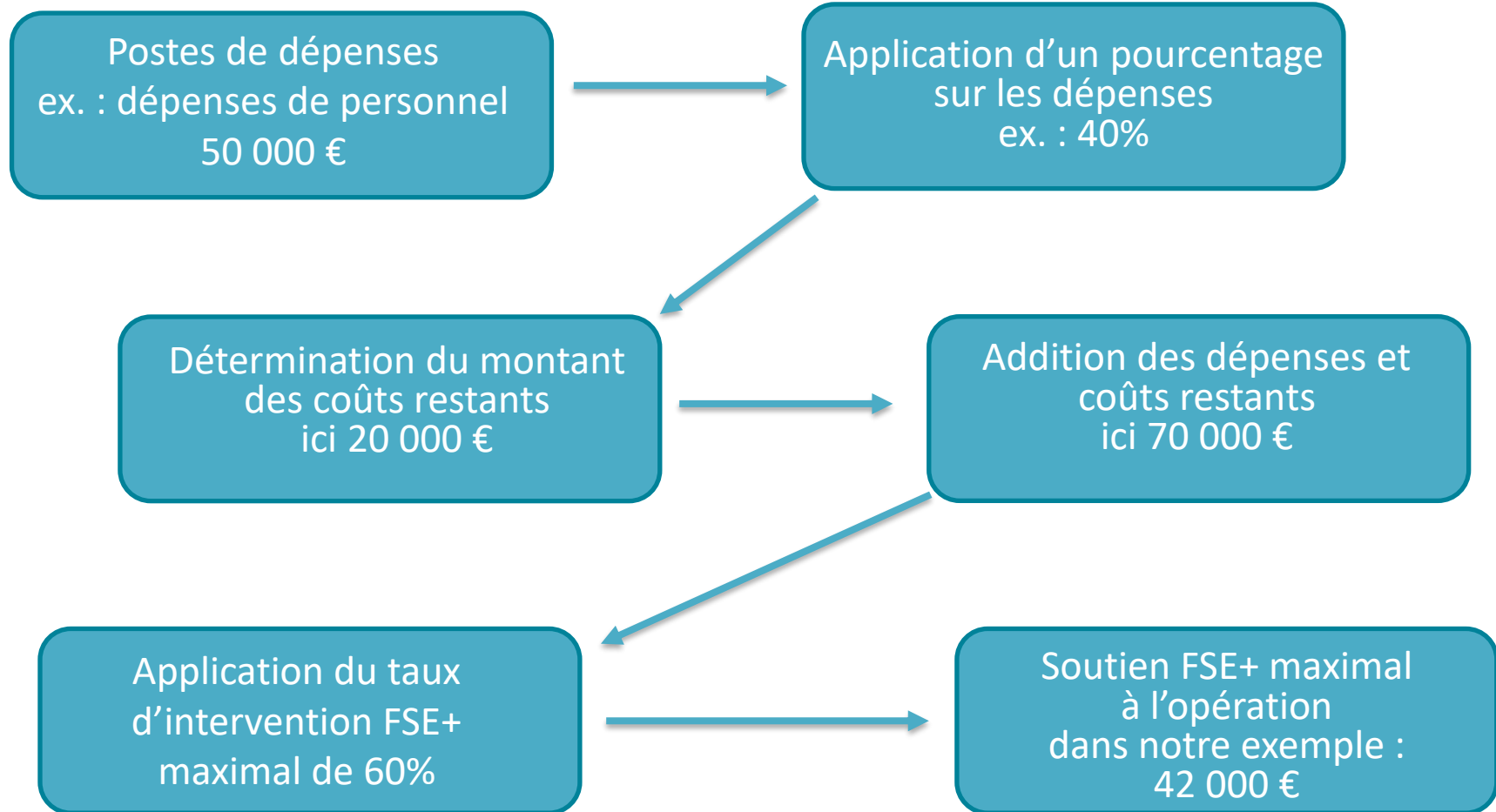
- ✓ Un plan de financement **40%** calculé sur la base des dépenses de personnel au réel permettant de couvrir les coûts restants. À privilégier si le projet est mis en œuvre principalement par des RH internes
- ✓ Un plan de financement **15%** des dépenses de personnel pour calculer les dépenses indirectes.

Ce plan de financement permet de déclarer des dépenses de personnel, de fonctionnement, de prestations au réel, un taux forfaitaire de 15% des dépenses de personnel est appliqué pour couvrir les dépenses indirectes. Ce plan de financement est à privilégier si le projet intègre des dépenses de prestations ou de fonctionnement importantes.

*Les dépenses de personnel des salariés chargés du suivi administratif de la convention seront considérées comme des dépenses indirectes de l'opération (fonctions supports pré existantes à l'aide FSE+/FTJ) et ne seront pas déclarées dans les dépenses de personnel de l'opération. Leur coût est couvert par le forfait.

→ [\[21-27\] Guide de procédures Demande de subvention Bénéficiaire - Ma Ligne FSE - Porteurs de projets - Confluence](#)

Exemple d'un plan de financement- Forfait de 40%



Exemple d'un plan de financement- Forfait de 15%

Dépenses de personnel
20 000 €

Dépenses de prestations
5 000€

Dépenses de fonctionnement
5 000€

Forfait de 15% des
dépenses de personnel =
3000€ pour couvrir les
dépenses indirectes

Coût total éligible = 33 000€

Soutien FSE+ maximal à
l'opération :
60% de 33 000 =
19 800€



Besoin d'aide ?

L'unité FSE de la DREETS Grand Est reste à votre disposition.

Pour rappel, voici les coordonnées des agents de l'unité FSE que vous pouvez joindre :

➤ en cas de problème technique avec MDFSE + :

- Valérie BALSON – 03.83.30.89.68 / 06.66.62.72.46 - valerie.balson@dreets.gouv.fr
- Marie FICHOT – 03.88.14.32.39 / 06.98.68.83.82 - marie.fichot@dreets.gouv.fr

➤ pour toute question sur le fond avant le dépôt de la demande vous pouvez contacter :

- Elie BWAMI – 03. 03 26 69 57 63 / 06 99 00 72 57- elie.bwami@dreets.gouv.fr (Site de Châlons)
- Marie FICHOT – 03.88.14.32.39 / 06.98.68.83.82 - marie.fichot@dreets.gouv.fr (Site de Strasbourg)
- François OTERO – 03.88.75.86.72 / 06.74.71.19.74 - francois.otero@dreets.gouv.fr (Site de Strasbourg)
- Anne SCHWOERER – 03.83.30.89.65 / 06.22.26.44.42 – anne.schwoerer@dreets.gouv.fr (site de Nancy)



Questions ?

C'est à vous...



Cofinancé par
l'Union européenne

grand-est.dreets.gouv.fr